



AVIS DE PASSAGE



RESIDENCE OREE DE MARLY
RUE ANDRE LEBOURBLANC
78590 NOISY LE ROI

Désinfection des colonnes de vide-ordures du lundi 23 janvier 2023 au mardi 24 janvier 2023

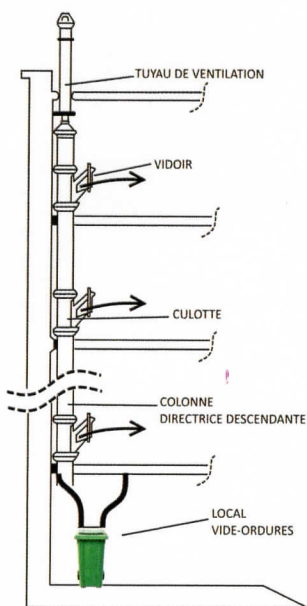
Avis de passage n° 527832

LES RISQUES : La salissure est constituée de multiples couches de matières organiques dans lesquelles se développent des bactéries sources de mauvaises odeurs, des germes et virus et toute une flore microbienne.

Sans entretien et désinfection réguliers, des organismes pathogènes peuvent se propager d'un étage à l'autre et entraîner une contamination.

LA SECURITE : Nous intervenons à l'aide d'un fourgon équipé d'une pompe à haute pression et d'un réservoir d'eau. Alimentée par un tuyau, une tête de nettoyage spécifique permet, à partir du bas du conduit, d'atteindre le sommet de la canalisation.

La pression étant maintenue, l'applicateur fait effectuer à la tête des allers et retours dans le conduit jusqu'à obtenir une eau résiduelle propre.



SICRE LEMAIRE a été mandatée par FONCIA MANSART afin de nettoyer et de décaper les colonnes sèches de vide-ordures.

Vous serez avertis au début de nos travaux par le bruit caractéristique du matériel mis en oeuvre.

Pendant l'intervention, pour votre sécurité et celle de nos techniciens, nous vous demandons de ne rien jeter dans votre vide-ordures.

Les pelles et vidoirs doivent impérativement être fermés et le joint de pelle doit être en bon état.

Nous sommes à votre disposition pour changer ce joint lors de notre intervention pour la somme de 30 Euros TTC. Merci de nous contacter au 01 30 54 56 00 pour prendre un rendez-vous.

ATTENTION



Pour votre sécurité et afin de limiter les risques d'engorgement : ne pas jeter d'objets long pouvant se coincer, d'objets lourds ou incandescents, de verres, de liquides. **Envelopper solidement** les déchets de façon à ce que les paquets ne s'ouvrent pas pendant la chute.

REGLEMENTATION



REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL - Article 79 - Entretien des récipients, des locaux de stockage et des conduits de chute de vide-ordures : Les récipients à ordures ménagères, leurs emplacements ainsi que les locaux où ils sont remisés doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire. Les conduits de chute des vide-ordures sont décupés et nettoyés périodiquement et au moins deux fois par an.